

Solidaires



*Après la publication du rapport d'expertise  
sur l'alerte prions infectieux dans la recherche publique :*  
**Regagner la confiance de la collectivité de travail.**

*Dans notre [expression syndicale SUD de novembre dernier](#), en tirant les premiers enseignements de cette douloureuse alerte prions infectieux, nous avons souligné les conditions d'une reprise des expérimentations : regagner la confiance des équipes et de la collectivité de travail par la transparence et la prise en compte de l'instance CHSCT - un retour d'expertise totalement indépendant des tutelles - un dispositif de traçabilité de toutes les expositions à risques, avec suivi post-professionnel, doté de moyens médicaux à leur réalisation - une attention renforcée aux conditions de travail des personnels précaires en CDD.*

**Ce rapport d'expertise permet d'espérer ...**

A ce stade, nous constatons que le rapport, [rendu public à la mi-janvier](#), a été rapidement finalisé, ce qui n'était pas évident au vu de la complexité du dossier concernant un risque émergent. Le récit des faits est transparent, en relatant les incidents, défaillances et manquements dans les procédures de prévention... Il reconnaît aussi l'absence de certitude sur les modes de contamination (cutanée ou aérienne).

Ce rendu contraste avec celui du premier rapport d'expertise, diligenté en juin 2019 à la suite du premier décès, il avait été diffusé tardivement et discrètement par les tutelles – plus d'un an après le début de la mission. Le retard pris dans l'application des mesures préconisées dans ce premier rapport d'expertise - [le guide de bonnes pratiques](#) n'ayant été initié qu'après la seconde alerte ! a sans doute été aussi mal perçu par les 3 personnalités mandatées cette fois, l'une d'elles ayant participé aux 2 missions.

Nous avons craint que la désignation d'une mission dépendant des tutelles ministérielles concernées soit un frein à la finalisation d'un rapport exhaustif. Tout en saluant la qualité de ce document, **nous continuons de penser nécessaire l'absence de lien hiérarchique entre les membres désigné-es pour une expertise et la structure concernée. Ceci vaut aussi pour les audits préalables à la réouverture des laboratoires concernés par ce rapport.** Concrètement, au vu de la diversité des organismes concernés, nous attendons la désignation d'un trio majoritairement extérieur à l'institution visitée. Le rapport cible d'ailleurs le risque de conflit d'intérêts lorsque les intervenant-es sont lié-es professionnellement.

**... même si certaines préconisations demeurent limitées.**

Si nous sommes rassuré-es de lire parmi les préconisations l'insistance sur la formation préalable des agent-es concerné-es par ces manipulations, le rapport ne cible pas les collègues précaires en CDD, le guide de bonnes pratiques demandant succinctement qu'ils et elles « *bénéficient d'un encadrement et d'une formation renforcés* ». **Nous continuons de considérer qu'une bonne expérience en amont de ce type d'activités est également nécessaire, quel que soit le statut de la personne, titulaire ou contractuelle.**

Rappelons qu'Emilie Jaumain, victime d'un accident en 2010, était une jeune contractuelle, en première activité professionnelle de quelques mois, avant d'avoir d'autres employeurs. **Faut-il**

**attendre l'éclairage d'un comité d'éthique pour informer les salarié-es ou retraité-es ayant travaillé sur les expérimentations avec des prions infectieux ?** Nous demandons que cette question soit examinée dans les plus brefs délais.

A notre souvenir, lors d'une précédente alerte concernant des cancers dans une unité rennaise du CNRS en 2009, cette recherche avait été menée dès la confirmation du risque. Nous mesurons l'inquiétude que peut générer cette annonce, l'anxiété que doivent surmonter les collègues en activité dans les laboratoires. En espérant que le préjudice d'anxiété, initié avec le scandale de l'amiante et désormais élargi, ne deviendra pas une réalité pour ce dossier. **Nous attendons aussi que l'INRAE réponde enfin au combat porté depuis 2 ans par [l'association Emilys](#), et reconnaisse que l'accident de 2010 est à l'origine du décès de la jeune collègue.**

**Et pour regagner la confiance, le respect de la réglementation et des instances de prévention s'impose.** Sur le terrain, au-delà de ce dossier, où en est-on des analyses d'accident ou d'incident ? au dégagement de moyens financiers pour la prévention, pour une médecine de prévention en capacité de suivre toutes les préconisations sanitaires...

**Nous saluons le travail unitaire déjà mené au sein des CHSCTs concernés depuis le déclenchement de l'alerte. Nous espérons que les directions auront à cœur d'appliquer les mesures préconisées par le rapport, en tenant compte des avis portés par les délégué-es du personnel, notamment pour la mise en œuvre du guide de bonnes pratiques et les actions à mener avant la reprise des recherches dans les laboratoires dédiés.** Lire, à ce sujet, [l'avis détaillé rendu par le CCHSCT de l'INRAE](#) à la mi-février, réunion faisant suite à 2 convocations locales (Toulouse et Jouy) où les délégations du personnel avaient exprimé leur mécontentement.

**Nous comprenons l'objectif de levée du moratoire, les recherches en cours étant également importantes pour progresser sur d'autres maladies. « Damer le prion », selon l'accroche de la vidéo diffusée lors de l'obtention d'un laurier collectif INRA par l'équipe prions en 2018, OUI... mais sans renouveler la précipitation générée lors du déclenchement de la crise de la vache folle.**